



Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 7 novembre 2024

L'an 2024 et le 7 novembre à 18h00, le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 30 octobre 2024.

Date de la convocation : 30 octobre 2024

Date d'affichage : 30 octobre 2024

Délibération N° 07-11-2024 / N°171

Etaient présents les membres en exercice : 80

Messieurs Jean-Marie Dufay, Pascal Coin, Pascal Mestan, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Jean-Michel Desailly, Léon Bernard, Sébastien Bertout, Jacques Nick, Maurice Soyez, Thomas Bonnelle, Harold Tetu, André Michel, Michel Petit, Hubert Morreel, Patrick Nepveu, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Christian Boucly, Raymond Wacheux, Vincent Lacroix, Patrick Dekeyser, Hugues Legoux, Jean Bridel, Eric Poulain, Arnaud Ricq, Sébastien Henquet, Philippe Carton, Luc Delaporte, Philippe Lefebvre, Romuald Delattre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Benoit François, Nicolas Capron, Olivier Gallet, Jean-Louis Cauvet, Ernest Auchart, Michel Seroux, Pierre Barrois, Jean-Paul Hemery, Michel Accart, Ludovic Degouve, Yannick Barlet, Marc Degrendele, Pierre Guillemant, Raymond Lavigne, Philippe Duez, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Arnaud Douchet, Christian Thilliez, Jean-Louis Lebas, Jean-François Varoqui, Henri Cuvillier, Yves Lieppe, Jacques Thellier, André Bouchind'homme, Emmanuel Iooos, Guillaume Lefebvre, Philippe Vanderbeken, Damien Bricout.

Mesdames, Fabienne Kwiatkowski, Anne-Marie Dupuis, Sylvie Gabez, Marie-Angèle Lefetz, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Marie Bernard, Martine Gérard, Sylviane Evain, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Françoise Simon, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 5

Membres ayant donné procuration : 11

Membres votants : 96

Absents : Patrick Roblot, Yves Petit, Lionel Cayet, Christian Delambre, Jean-Marc Cuvillier, Pierre Cuvillier, Jean-Michel Delannoy, Guy Vasseur, Dominique Verdel, Jean-Claude Jacquemelle, Alain Traisnel, Jean-François Haultcoeur,, Magalie Jonard, Frédéric Plaquet, Magali Urbanac, Eric Caron, Xavier Normand.

Absents suppléés : René Pruvost suppléé par Chantal Jacquemelle, François Coquart suppléé par Arnaud Darras, Edouard Hautecoeur suppléé par Céline Godart, David Duchateau suppléé par Vincent Guisse, Louis Lambert suppléé par Pierre Bourdrez.

Absent excusé : Jean-Michel Schulz

Absents ayant donné procuration : Alexandre Hulot ayant donné procuration à Jacques Nick, Florence Dambreville ayant donné procuration à Sébastien Bertout, Julien Bellengier ayant donné procuration à Harold Tétu, Geneviève Meurice ayant donné procuration Eric Poulain, Jean-Pierre Marocchini ayant donné procuration à Stéphane Locquet, Anne-Sophie Larivière ayant donné procuration Damien Bricout, Serge Leu ayant donné procuration à Henri Cuvillier, Alexandre Decry ayant donné procuration à Sébastien Henquenet, Roland Descamps ayant donné procuration à Philippe Vanderbeken, Joël Toursel ayant donné procuration à Jean-François Varoqui, Chantal Dufresne ayant donné procuration à Alain Debureaux.

Secrétaire de séance : Romuald Delattre

Titre de la délibération : Procès-Verbal de mise à disposition des biens immobiliers et équipements nécessaires à l'exercice de la compétence transférée assainissement collectif.

Monsieur le Vice-Président précise à l'assemblée communautaire que le transfert de la compétence assainissement collectif a entraîné de plein droit la mise à disposition à la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois, bénéficiaire, des biens immobiliers, équipements nécessaires à l'exercice de cette compétence ainsi que les droits et obligations qui lui sont attachés.

Monsieur le Vice-Président propose de matérialiser cette mise à disposition par un procès-verbal.

Ce dernier comporte, a minima :

- l'identification des parties,
- l'identification des biens mis à disposition,
- le rappel des règles relatives à la mise à disposition : le bien reste la propriété de la commune mais la communauté de communes sera responsable de sa gestion et bénéficiera, à ce titre de l'ensemble des droits réels attachés au bien, à l'exception de celui d'aliéner,
- les modalités et la durée de mise à disposition.

Monsieur le Vice-Président précise que cette mise à disposition des biens nécessaires à l'exercice de la compétence transférée se fait à titre gratuit et ne donne pas lieu à transfert de propriété.

Vu les arrêtés préfectoraux des 22 août 2016 et 6 décembre 2016 portant création de la communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Vu les articles L 5211-17 et L.1321 et suivant du CGCT

Monsieur le Vice-Président propose l'établissement de procès-verbaux de mise à disposition des biens et équipements nécessaires à l'exercice de la compétence assainissement collectif avec les communes de Avesnes le Comte / Aubigny en Artois / Bienvillers au Bois / Frevillers / Hermaville / Izel les hameaux / Mondicourt / Pas en Artois / Savy Berlette / Tilloy les hermaville / Tincques / Villers Brulin.

Vu l'avis favorable de la commission du 2 octobre 2024 et du bureau en date du 30 octobre 2024, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à :

- établir contradictoirement avec les communes les procès-verbaux constatant la mise à disposition des biens et équipements nécessaires à l'exercice de la compétence assainissement collectif
- signer ces procès-verbaux
- signer tout document inhérent à cette mise à disposition

Le Président



Michel Seroux



Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 14/11/2024 et publication ou notification du 14/11/2024

